

Décision de la direction générale prise en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* et du Décret 522-2020 qui précisent que pour la période du 9 février au 15 juin 2020, le directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la loi attribue au conseil des commissaires et aux commissaires et que pour du 15 juin au 15 octobre 2020, il assume les fonctions que la loi attribue au conseil d'administration du centre de services scolaire et à ses membres.

DG-021-20-21 PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SOUTIEN 2020-2021
Modification au 8 septembre 2020

CONSIDÉRANT la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT les besoins en personnel de soutien pour l'année scolaire 2020-2021;

CONSIDÉRANT la modification au plan d'effectifs du personnel de soutien 2020-2021 ci-jointe.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL :

- APPROUVE la modification du 8 septembre 2020 au plan d'effectifs du personnel de soutien 2020-2021.

Les postes suivants seront ouverts :

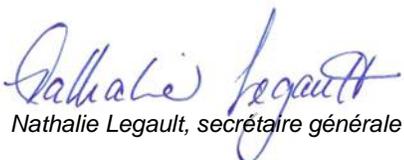
<i>Corps d'emploi</i>	<i>Lieu de travail (service)</i>	<i>Heures</i>
Technicien en travaux pratiques	Centre L'Horizon	20 heures
Technicien en travail social	Centre L'Horizon	27 heures
Technicien en informatique	Centre de formation professionnelle Val-d'Or	35 heures
Technicien en travail social	Centre de formation professionnelle Val-d'Or	35 heures
Technicien en travail social	École Saint-Joseph	14 heures
Technicien informatique	École Le Tremplin (rattaché au Service des ressources informatiques)	35 heures
Technicien en organisation scolaire	École Le Tremplin (rattaché au Service des ressources éducatives)	35 heures

Les postes suivants seront abolis :

<i>Corps d'emploi</i>	<i>Lieu de travail (service)</i>	<i>Heures</i>
Agente de bureau, classe 1	Centre de formation professionnelle	35 heures
Technicien en informatique, classe principale	Centre de formation professionnelle	35 heures
Opérateur en reprographie	Le Carrefour	35 heures
Technicien en travail social	Centre de formation professionnelle	25 heures
Préposé(e) personnes handicapées	École Chanoine-Delisle	20 heures
Préposé(e) personnes handicapées	École Chanoine-Delisle	15 heures
Préposé(e) personnes handicapées	École Chanoine-Delisle	30 heures
Préposé(e) personnes handicapées	École Saint-Joseph	14 heures
Préposé(e) personnes handicapées	École Saint-Joseph	24 heures 5 minutes
Préposé(e) personnes handicapées	École Sainte-Lucie	22 heures 30 minutes
Préposé(e) personnes handicapées	École Saint-Philippe	25 heures
Préposé(e) personnes handicapées	Polyvalente Le Carrefour	15 heures
Technicien(ne) en éducation spécialisée	École Chanoine-Delisle	26 heures 15 minutes
Technicien(ne) en éducation spécialisée	École Chanoine-Delisle	30 heures
Technicien(ne) en éducation spécialisée	École Charles-René-Lalande	10 heures
Technicien(ne) en éducation spécialisée	École Des Explorateurs	15 heures
Technicien(ne) en éducation spécialisée	École intégrée d'Or-et-de-Champs, édifice Notre-Dame-de-l'Assomption	25 heures 5 minutes
Technicien(ne) en éducation spécialisée	École Louis-Querbes	15 heures
Technicien(ne) en éducation spécialisée	École Notre-Dame-de-Fatima	35 heures
Technicien(ne) en éducation spécialisée	École Sainte-Marie	30 heures
Technicien(ne) en éducation spécialisée	École Saint-Isidore	15 heures
Technicien(ne) en éducation spécialisée	École Saint-Isidore	25 heures

Technicien(ne) en éducation spécialisée	École Saint-Philippe	10 heures
Technicien(ne) en éducation spécialisée	École Saint-Sauveur	24 heures 30 minutes
Technicien(ne) en éducation spécialisée	École secondaire La Concorde	31 heures 15 minutes
Technicien(ne) en éducation spécialisée	École secondaire La Concorde	26 heures 15 minutes
Technicien(ne) en éducation spécialisée	École secondaire Le Tremplin	26 heures 15 minutes
Technicien(ne) en éducation spécialisée	École secondaire Le Transit	25 heures
Technicien(ne) en éducation spécialisée	Ressources éducatives	3 heures
Technicien(ne) en travail social	École Saint-Joseph	17,5 heures

Donné à Val-d'Or, le 8^e jour de septembre 2020


Nathalie Legault, secrétaire générale

Décision de la direction générale prise en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* et du Décret 522-2020 qui précisent que pour la période du 9 février au 15 juin 2020, le directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la loi attribue au conseil des commissaires et aux commissaires et que pour du 15 juin au 15 octobre 2020, il assume les fonctions que la loi attribue au conseil d'administration du centre de services scolaire et à ses membres.

DG-022-20-21 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - PROJET « L'ÉDUCATION... C'EST POUR MOI AUSSI! »

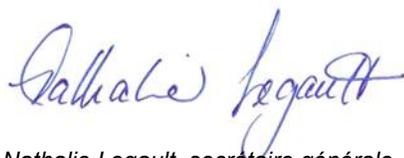
CONSIDÉRANT le projet « L'éducation... c'est pour moi aussi! » élaboré par le Centre de formation générale des adultes du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois;

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier préparée dans le cadre du Programme de soutien financier en matière de conciliation famille-travail-études (CFTE) destiné à certains milieux d'enseignement pour les parents-étudiants.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL :

- AUTORISE le dépôt de la demande de soutien financier pour la réalisation du projet « L'éducation... C'est pour moi aussi ! »
- MANDATE monsieur Éric Lunam, directeur, Centre de formation générale des adultes, à assurer le suivi de cette demande et, le cas échéant, à signer la convention d'aide financière.

Donné à Val-d'Or, le 21^e jour de septembre 2020



Nathalie Legault, secrétaire générale

Décision de la direction générale prise en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* et du Décret 522-2020 qui précisent que pour la période du 9 février au 15 juin 2020, le directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la loi attribue au conseil des commissaires et aux commissaires et que pour du 15 juin au 15 octobre 2020, il assume les fonctions que la loi attribue au conseil d'administration du centre de services scolaire et à ses membres.

DG-023-20-21 RSEQ – AFFILIATION 2020-2021 ET DÉLÉGUÉS AUX INSTANCES

CONSIDÉRANT que selon les règlements et statuts du RSEQ, les établissements des niveaux primaires ou secondaires, membres actifs de la corporation, désignent l'instance régionale du sport étudiant ou de leur région respective comme leur représentant au sein du RSEQ;

CONSIDÉRANT que la région de l'Abitibi-Témiscamingue n'a plus d'instance régionale du sport étudiant;

CONSIDÉRANT que le mandat du RSEQ Abitibi-Témiscamingue est assuré à la satisfaction des membres de la région depuis plusieurs années par Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT que cette affiliation symbolise la reconnaissance du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois aux buts que poursuit le Réseau du sport étudiant du Québec en Abitibi-Témiscamingue.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL :

- DÉSIGNE Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue comme représentant du CSSOB au sein du RSEQ pour la région;
- ACCEPTE que le Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois paie une affiliation de base de 700 \$ en plus d'une cotisation de 0,40 \$ per capita pour sa clientèle primaire et secondaire. La clientèle officielle au 30 septembre de 2019 étant de 5 293 élèves, un montant de 2 817,20 \$ sera transmis à Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue en lien avec les mandats du RSEQ pour l'année 2020-2021;
- DÉSIGNE monsieur Alexandre Legault, animateur à la vie étudiante à la Polyvalente Le Carrefour, à titre de délégué au conseil consultatif du RSEQ-AT;
- CONFIRME qu'il nommera les délégués à l'assemblée générale annuelle du RSEQ-AT en temps opportun.

Donné à Val-d'Or, le 28^e jour de septembre 2020



Nathalie Legault, secrétaire générale

Décision de la direction générale prise en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* et du Décret 522-2020 qui précisent que pour la période du 9 février au 15 juin 2020, le directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la loi attribue au conseil des commissaires et aux commissaires et que pour du 15 juin au 15 octobre 2020, il assume les fonctions que la loi attribue au conseil d'administration du centre de services scolaire et à ses membres.

DG-024-20-21 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – PROJET ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE DE CONCILIATION FAMILLE-TRAVAIL-ÉTUDE AU CFP VAL-D'OR

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier préparée par le Centre de formation générale des adultes dans le cadre du *Programme de soutien financier en matière de conciliation famille-travail-études (CFTE) destiné à certains milieux d'enseignement pour les parents-étudiants*;

CONSIDÉRANT le projet soumis par le CFP Val-d'Or.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL :

- AUTORISE le dépôt de la demande de soutien financier pour la réalisation du projet *Élaboration d'une politique de conciliation famille-travail-étude au CFP Val-d'Or*;
- MANDATE monsieur Jason Yergeau, directeur, Centre de formation professionnelle Val-d'Or, à assurer le suivi de cette demande et, le cas échéant, à signer la convention d'aide financière.

Donné à Val-d'Or, le 28^e jour de septembre 2020


Nathalie Legault, secrétaire générale

Décision de la direction générale prise en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* et du Décret 522-2020 qui précisent que pour la période du 9 février au 15 juin 2020, le directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la loi attribue au conseil des commissaires et aux commissaires et que pour du 15 juin au 15 octobre 2020, il assume les fonctions que la loi attribue au conseil d'administration du centre de services scolaire et à ses membres.

DG-025-20-21 PROJET D'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE SAINTE-MARIE

CONSIDÉRANT les prévisions de clientèles 2020-2025 élaborées par le MÉES;

CONSIDÉRANT que les territoires 784P06 (Dubuisson) et 784P07 (Vassan) se situent en milieu rural et affichent un dépassement considérable de leurs capacités d'accueil, soit de 11 classes d'ici 2025;

CONSIDÉRANT la nécessité de déplacer une partie de la clientèle vers le territoire urbain 784P05 (Val-d'Or) où se trouve la densité de population;

CONSIDÉRANT le besoin de 6 groupes-classe additionnels à la capacité d'accueil du territoire 784P05 pour les groupes de maternelle 4 ans;

CONSIDÉRANT la forte augmentation de la clientèle autochtone en milieu urbain;

CONSIDÉRANT que 9 écoles sur 13 du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois possèdent un indice de défavorisation de 9 ou 10;

CONSIDÉRANT que l'école Sainte-Marie est située sur un vaste terrain appartenant au Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois;

CONSIDÉRANT que cette école est située au centre de la ville et à proximité des carrefours giratoires des routes 111 et 117 permettant un accès rapide et accessible par le transport scolaire pour les élèves;

CONSIDÉRANT que ce projet permettra de répartir adéquatement la future clientèle et de bonifier l'accès à la maternelle 4 ans;

CONSIDÉRANT que ce projet permettra, en plus de répondre aux besoins d'espace, un rehaussement culturel, sportif et communautaire pour les gens du quartier, à la fois jeunes, adultes et personnes âgées.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL :

- AUTORISE le directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport à déposer le projet de l'agrandissement de l'école Sainte-Lucie dans le PQI 2021-2031 et réaliser toutes les démarches auprès du MÉES relatives à ce dossier.

Donné à Val-d'Or, le 28^e jour de septembre 2020


Nathalie Legault, secrétaire générale

Décision de la direction générale prise en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* et du Décret 522-2020 qui précisent que pour la période du 9 février au 15 juin 2020, le directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la loi attribue au conseil des commissaires et aux commissaires et que pour du 15 juin au 15 octobre 2020, il assume les fonctions que la loi attribue au conseil d'administration du centre de services scolaire et à ses membres.

DG-026-20-21 PROJET D'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE SAINTE-LUCIE

CONSIDÉRANT les prévisions de clientèles 2020-2025 élaborées par le MÉES;

CONSIDÉRANT que les territoires 784P06 (Dubuisson) et 784P07 (Vassan) se situent en milieu rural et affichent un dépassement considérable de leurs capacités d'accueil, soit de 11 classes d'ici 2025;

CONSIDÉRANT la nécessité de déplacer une partie de la clientèle vers le territoire urbain 784P05 (Val-d'Or) où se trouve la densité de population;

CONSIDÉRANT la forte augmentation de la clientèle autochtone en milieu urbain;

CONSIDÉRANT que 9 écoles sur 13 du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois possèdent un indice de défavorisation de 9 ou 10;

CONSIDÉRANT que la nécessité d'ouvrir la maternelle 4 ans pour l'ensemble des écoles primaires;

CONSIDÉRANT que l'école Sainte-Lucie a un indice de défavorisation de 10 et est déjà en dépassement de sa capacité d'accueil;

CONSIDÉRANT que l'école Sainte-Lucie est située sur un vaste terrain appartenant au Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois;

CONSIDÉRANT que cette école est située au centre de la ville et à proximité des carrefours giratoires des routes 111 et 117 permettant un accès rapide et accessible par le transport scolaire pour les élèves;

CONSIDÉRANT que ce projet permettra de répartir adéquatement la future clientèle et de bonifier l'accès à la maternelle 4 ans;

CONSIDÉRANT que ce projet permettra, en plus de répondre aux besoins d'espace, un rehaussement culturel, sportif et communautaire pour les gens du quartier, à la fois jeunes, adultes et personnes âgées.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL :

- AUTORISE le directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport à déposer le projet de l'agrandissement de l'école Sainte-Lucie dans le PQI 2021-2031 et réaliser toutes les démarches auprès du MÉES relatives à ce dossier.

Donné à Val-d'Or, le 28^e jour de septembre 2020



Nathalie Legault, secrétaire générale